

Le mot du président

PLUS QU'UN AUTRE PLAN STRATÉGIQUE



Le Dr. John Diggins

Depuis huit ans, j'assiste à la session de planification du Conseil exécutif de l'ADC. Au fil de ces années, nous avons aidé à peaufiner la vision du futur de l'ADC. En 1998, nous avons lancé le projet audacieux d'examiner les forces et les sources de changement qui influencent l'Association. Ce projet mena à la création d'un nouvel énoncé de vision : *Chef de file en matière de soins dentaires offerts aux Canadiens — Dans l'éthique et la modernité, nous sommes à l'écoute.*

C'était grisant — effrayant pour certains, révélateur pour d'autres. L'année dernière, alors que je visitais le pays, j'ai eu le sentiment que le potentiel de renouveau que cette nouvelle vision offrait éveillait l'intérêt. Mais je savais aussi que le travail ne faisait que commencer — nous avons atteint la stratosphère; il nous fallait maintenant poser nos pieds fermement sur la terre.

Lors de la session de novembre 1999, le Conseil exécutif produisit un plan qui visait à compléter l'énoncé de vision, puis en retravailla certains aspects reliés à la collaboration avec les groupes

externes. Nous avons essayé de dépasser la portée d'un plan stratégique normal pour définir les principaux domaines d'intervention, de concert avec les activités et les indicateurs qui s'y prêtent.

Nous efforçant de définir clairement le rôle de l'ADC par rapport aux associations dentaires provinciales, nous avons essayé de décider ce que nous pouvions faire de mieux dans l'intérêt de notre profession et ce qui se fait le plus efficacement au niveau provincial. Nous n'avons pas pu terminer notre projet; c'est pourquoi, nous interrogeons de nouveau nos membres sur la validité des activités que, selon nous, l'ADC devrait entreprendre au nom de la dentisterie organisée.

Certaines de ces tâches consistent à représenter la profession aux organismes nationaux, à unir la profession pour s'accorder sur des normes qui toucheraient tous les dentistes du pays, à éduquer la profession et le public, à protéger la viabilité de la pratique dentaire, à répondre aux défis que doit affronter la profession dentaire au Canada et à communiquer aux plus hautes instances la primauté du dentiste en tant que fournisseur de soins bucco-dentaires.

Puisque l'ADC est l'association nationale des dentistes, elle doit offrir des services qui aident ses membres à réussir dans un monde exigeant. Le Conseil exécutif a dû établir des méthodes qui aident à mesurer le rendement de l'ADC pour que les membres puissent décider s'ils en reçoivent pour leur argent. Vous trouverez ci-dessous ces «principaux domaines d'intervention».

1. L'ADC veut, de façon significative, contribuer à l'amélioration de la santé bucco-dentaire des Canadiens. Les activités pourraient comprendre : éduquer la profession et le public, surveiller les indicateurs de santé bucco-dentaire et laisser aux patients la liberté de choisir leur dentiste.
2. L'Association veut s'assurer que les principaux intéressés la reconnaissent comme étant le défenseur et chef de file national en matière de soins et santé bucco-dentaires. Les activités pourraient comprendre : établir des positions et des politiques nationales sur les questions touchant la dentisterie et expliquer aux groupes clés pourquoi

le dentiste est, pour les Canadiens, le fournisseur de soins bucco-dentaires.

3. L'ADC a besoin d'atteindre une base de revenu durable et diversifiée et d'assurer un appui solide de toutes les corporations membres et des dentistes canadiens. Nous espérons y arriver en représentant bien tous les dentistes du Canada.
4. L'Association cherchera à identifier et à éliminer les menaces qui pèsent sur la viabilité économique du cabinet dentaire. Pour se faire, nous continuerons à promouvoir la pratique autonome, les compétences en développement du cabinet et l'accès aux soins dentaires.

C'est un travail progressif. Nous continuons à solliciter directement vos commentaires quant au futur rôle que l'ADC devrait adopter : parlez à vos représentants qui participeront à l'assemblée provisoire du Bureau des gouverneurs à Ottawa, en mars. C'est alors que nous consacrerons une session d'une demi-journée au plan stratégique proposé et que nous donnerons l'occasion aux participants d'exprimer leur opinion sur la direction future de l'ADC.

Les prochains mois verront le paysage de la dentisterie organisée au Canada changer radicalement. L'élaboration d'un nouvel énoncé de vision et d'un plan stratégique s'est avérée être un processus d'une grande créativité, qui nous força tous, nous qui nous sommes engagés envers la profession, à définir clairement nos espoirs et aspirations pour l'avenir. Ce que nous vivons aujourd'hui à l'ADC est certainement une époque dynamique, et c'est avec grande émotion que j'y participe. Je suis confiant qu'avec votre participation et vos encouragements, nous pouvons créer une nouvelle Association que les membres et d'autres personnes reconnaîtront comme efficace et efficiente.

*John Diggins, B.Sc., DMD, MSD
Président de l'Association dentaire
canadienne*